



## Scolarisation des élèves handicapés

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, des **enseignants référents** sont nommés afin d'assurer la cohérence des projets de scolarisation des élèves handicapés dans les écoles « ordinaires ».

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent. Celui-ci :

- reçoit les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés,
- conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- réalise une évaluation du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) chaque année dans le cadre d'une réunion d'équipe de suivi de la scolarisation qui réunit famille, équipe pédagogique et partenaires extérieurs (ESS) et transmet un compte-rendu à l'équipe de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Pour notre établissement scolaire, l'enseignant référent est :

**LESNEVEN Yvette CARDINAL**

Collège St-François Notre Dame - 1 rue des Récollets - 29260 LESNEVEN

Tél : 02 98 21 02 06 – [yvette.cardinal@enseignement-catholique.bzh](mailto:yvette.cardinal@enseignement-catholique.bzh)

***Permanence : lundi matin de 9 h à 12 h***